

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 juin 2021

LE PASS SANITAIRE, UNE IMPASSE POUR LES CONCERTS

Lettre à Madame Roselyne Bachelot, ministre de la Culture

Madame la Ministre,

Nous venons vers vous afin de vous faire part des inquiétudes et des difficultés que rencontrent nos adhérents dans la mise en place du pass sanitaire dans les spectacles qu'ils organisent. Ces derniers ressentent avant tout un sentiment d'iniquité vis-à-vis d'autres secteurs d'activité.

- Iniquité de l'obligation du pass sanitaire

Ce sentiment d'iniquité résulte du fait que les musées et les monuments historiques ne se voient pas contraints de demander le pass sanitaire alors qu'ils accueillent, souvent, en leur sein, un nombre important de spectateurs.

Il en est de même pour l'accès aux parcs de loisirs, pour lesquels le pass sanitaire n'est pas requis.

En conséquence, nous demandons qu'il en soit de même pour les spectacles de plein air (festivals ou concerts ...) où le public se trouve placé dans la même situation.

De plus, la déclaration de Monsieur Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques a, dans Le Parisien du 25 mai dernier, précisé que le pass sanitaire n'était pas requis pour accéder à ces établissements, du fait que le public circule.

Ceci est contradictoire, nous semble-t-il, avec les mesures sanitaires appliquées à l'égard du public assis et du public debout dans les concerts de musiques actuelles.

En effet, dans nos concerts et festivals, le public debout est interdit, car il circule.

Nous pensons que cette déclaration vient ajouter à la confusion et accentue ce sentiment d'iniquité entre le spectacle vivant et les autres secteurs de la culture et du loisir.

- Les mesures liées au pass sanitaire ont un impact économique négatif sur nos spectacles

Nos adhérents nous font part :

- Des surcoûts liés à l'embauche de personnes assurant les contrôles, la sécurité et le nettoyage des salles de spectacles, qu'ils soient producteurs ou diffuseurs (des frais estimés à 6 000 euros sont facturés en supplément dans le cadre de la location des Zéniths, par exemple).

- Des baisses de réservation de billets sont constatées du fait que certains spectateurs ne souhaitent pas se faire vacciner. Et, qu'en cas de présentation d'un pass non conforme, l'organisateur n'est pas tenu légalement de rembourser le spectateur.

Nous citons, ici, l'exemple d'un grand festival qui s'est vu contraint de refuser et de rembourser des billets pour des spectateurs dont les tests antigéniques et PCR valables 48h étaient dépassés de quelques minutes.

- De l'augmentation des demandes de remboursement de billets, du fait de la mise en place du pass sanitaire.

Ainsi, nous demandons que ces baisses de recettes et ces surcoûts liés à la mise en place du pass sanitaire soient indemnisés par les pouvoirs publics.

- Une concentration de personnes aux abords des événements engendrée par le contrôle du pass sanitaire

Le contrôle du pass sanitaire ainsi que de la pièce d'identité allonge le temps de vérification et donc, les files d'attente.

De plus, les files d'attente aux caisses pour les demandes de remboursement se créent.

Enfin, si les organisateurs de spectacles ont la capacité de mettre en place de espaces pour réaliser des tests antigéniques aux abords des manifestations, cela crée immanquablement de nouvelles files d'attente et provoque un effet « entonnoir » à l'entrée de ces grands rassemblements culturels.

Ces situations vont à l'encontre de la volonté des pouvoirs publics de réduire, le plus possible, la concentration de personnes sur l'espace public.

- Le pass sanitaire instaure une responsabilité juridique à l'encontre de l'organisateur de spectacles

Le contrôle de la pièce d'identité du spectateur, en sus du pass sanitaire, apparaît comme une charge supplémentaire aux organisateurs de spectacles.

Ils craignent que leur responsabilité juridique soit engagée en cas de présentation d'un faux QR Code ou d'une fausse pièce d'identité par un spectateur, qu'ils ne seraient pas en mesure de déceler. Certes, ces contrefaçons restent isolées.

À ce jour, mercredi 16 juin 2021, sur les 15 656 628 personnes entièrement vaccinées, seules 1 544 369 personnes ont entre 18 ans et 39 ans, tranche d'âge qui constitue très majoritairement le public des concerts de musiques actuelles.

Nous craignons une multiplication de ces faux justificatifs dans les semaines à venir.



En résumé, nous vous demandons :

- Que notre secteur se voit placé dans le même cadre d'accueil du public que les musées, les monuments historiques et les parcs de loisirs,
- Que les baisses de recettes et les surcoûts liés à la mise en place du pass sanitaire soient pris en charge par les pouvoirs publics,
- Que soient accompagnés financièrement, les organisateurs de spectacles, pour l'embauche de personnel supplémentaire et pour la mise en place de toutes mesures permettant de garantir, autant que possible, la sécurité de tous,
- Que soit accompagnée et facilitée, l'installation de tentes afin de réaliser les tests antigéniques aux abords de ces grands rassemblements,
- Que soit, explicitement précisé, que les organisateurs de spectacles ne peuvent être reconnus responsables en cas de présentation de faux documents (pass sanitaire et pièce d'identité).

En espérant que vous serez sensible à nos demandes, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et évoquer avec vous ces questions.

Et dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre respectueuse et amicale considération.

Jean-Claude LANDE, Président et Philippe CHAPELON, Délégué général

*Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, **2e syndicat représentatif du spectacle vivant privé**, représente près de **330 entreprises** : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques... ; dans toutes les disciplines artistiques : **théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, chanson, rock, jazz, cirque, jeune public...***

www.spectacle-snes.org

CONTACT PRESSE Chrystèle JONGENELEN

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58 chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org

